

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le député, l'un des plus respectés à la Chambre, a tenté pendant cinq jours d'avoir la parole pour poser cette question. Il a demandé au gouvernement s'il reconnaît qu'il y a pénurie de médecins au pays, et il me semble qu'il a droit à une réponse.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Bien entendu, le député est un très respectable membre de cette Chambre, comme tous ses collègues.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député a posé une question et le ministre a répondu. Il appartient à la présidence d'apprécier les données de la situation, et, lorsque le député veut savoir si le ministre pense ceci ou cela, il lui demande manifestement d'émettre une opinion. Je ne songe pas à empêcher le ministre de répondre. Compte tenu de toutes les circonstances, je suis peut-être enclin à penser que le plus simple serait d'autoriser le ministre à répondre brièvement au député de Simcoe-Nord.

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, c'est précisément parce que nous estimons qu'il y a une pénurie de médecins et de personnel médical que nous avons institué un groupe de travail fédéral-provincial sur le coût des services de santé. Il a recommandé la création de toute une série de nouvelles catégories de personnel paramédical en vue d'alléger la tâche des médecins en les libérant d'un tas de travaux de routine qui ne nécessitent pas une formation aussi poussée.

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. A mon avis, le ministre tergiverse tout simplement et évite de répondre à la question. C'est le même genre de réponse que la Chambre reçoit depuis trois ans plutôt que des gestes concrets.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS—LE TAUX DE CHÔMAGE ET LA RÉPARTITION DES CRÉDITS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais évoquer de nouveau ce programme destiné à créer des emplois cet hiver. J'aimerais obtenir des renseignements du ministre des Finances ou du ministre de l'Expansion économique régionale. Quand on nous a parlé du programme de 160 millions de dollars non remboursables visant à créer des emplois cet hiver, on nous a donné une ventilation de ce montant par province et on a déclaré que le calcul était fondé sur un taux de chômage supérieur à 4 p. 100. J'aimerais demander au ministre capable de me donner la réponse, à quelle date le chiffre de 4 p. 100 a été fixé; le ministre pourrait peut-être déposer un document sur la méthode exacte suivant laquelle ces allocations ont été calculées.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Je répondrai avec plaisir, monsieur l'Orateur. Le calcul est fondé sur le niveau du chômage l'hiver dernier; il est rectifié d'après les fluctuations observées depuis. Je suis tout à fait disposé à déposer l'information demandée par mon honorable ami.

LA DURÉE DE LA FORMATION EN COURS D'EMPLOI

M. David Lewis (York-Sud): J'ai une question supplémentaire qui intéresse le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je remarque que le programme de formation en cours d'emploi prévoit certaines limites quant à la durée des stages, qui sont, si ma mémoire est fidèle, un minimum de 3 mois et un maximum de 12 mois. Devra-t-on s'en tenir strictement à ces limites ou sera-t-il possible pour les personnes qui pourraient ne pas avoir besoin de trois mois de formation dans un secteur donné de spécialisation ou celles qui pourraient nécessiter 13 ou 15 mois de formation plutôt que 12...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il semble bien que la question supplémentaire du député soit assez longue. Comme je le répète souvent, nous n'avons que très peu de temps. Les questions supplémentaires devraient être le plus courtes possible.

M. Lewis: Maintenant que le ministre sait de quoi il retourne, je pourrais peut-être poser ma question d'une façon plus concise. Les limites quant à la durée de la formation devront-elles être respectées au sens le plus strict ou accordera-t-on une aide complémentaire, à même les crédits prévus à cette fin, au stagiaire qui commencera à travailler?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas éliminer la possibilité d'un traitement exceptionnel pour les cas exceptionnels, mais, de manière générale, les limites fixées devraient suffire largement. Du point de vue administratif, il est souhaitable de consacrer les fonds disponibles à des programmes de formation qui se situent dans le cadre de certaines limites. Or, ce sont là les limites que nous avons fixées pour le moment.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI SUR L'AVORTEMENT

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Est-ce qu'il prépare actuellement un projet de loi visant à légaliser l'avortement?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois, comme le très honorable premier ministre l'a répété à plusieurs reprises, que la Chambre aura l'occasion de participer à un débat sur ce sujet délicat.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE COMMUNIQUÉ CANADO-SOVIÉTIQUE—L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES ET LES ARRANGEMENTS MILITAIRES AVEC LES É.-U.

[Traduction]

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, je pourrais peut-être poser ma question au ministre de la Défense nationale. Elle a trait au communiqué canado-soviétique